

Question orale du groupe L'Écologie ensemble

SESSION du 15.10.2026

QUESTION ORALE RELATIVE A L'INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Exposé des motifs :

L'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes de la Région est passé de 80/100 en 2023 à 73/100 en 2024, puis à seulement 74/100 en 2025. Si cette légère progression est présentée comme une amélioration, elle ne doit pas masquer la dégradation importante observée depuis 2023, ni le fait que la Région reste, pour la deuxième année consécutive, sous le seuil réglementaire de 75 points.

Par ailleurs, cet index, qui mesure notamment les écarts de rémunération et les inégalités de carrière, ne saurait se confondre avec une politique globale d'égalité entre les femmes et les hommes. Son intégration dans le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes ne doit pas diluer la question spécifique de l'égalité professionnelle.

Les écarts de rémunération, notamment parmi les dix plus hautes rémunérations de la collectivité, interrogent également sur la persistance de disparités importantes et sur les mesures concrètes engagées pour les résorber.

Ainsi, Madame la Présidente :

- **Comment expliquez-vous cette dégradation de l'index depuis 2023 et le maintien de la Région tout juste au seuil de 75/100 pour la deuxième année consécutive ?**
- **Quand allez-vous assortir le plan régional 2025-2028 spécifique en faveur de l'égalité professionnelle, d'objectifs chiffrés, d'un calendrier précis et d'un suivi transparent, afin de corriger durablement les écarts de rémunération et de carrière, y compris parmi les dix plus hautes rémunérations ?**



Gaëlle Rougeron

Conseillère régionale du groupe l'Ecologie Ensemble



Pascale Hameau

Conseillère régionale du groupe l'Ecologie Ensemble